



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 2477

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le problème suivant. Le 10 février 1993, le Conseil supérieur de la fonction publique étudiait le projet de création d'un statut pour la filière Sécurité Publique. Un tel statut intéresse tout particulièrement les policiers municipaux. A ce jour, le décret devant instituer ce statut n'est toujours pas paru au Journal officiel. Nonobstant toute législation à venir qui tendrait à définir le rôle et les compétences des policiers municipaux, il convient dans l'immediat de mener à bon terme le projet de décret concernant la filière « sécurité publique » étudiée au CSFPT. La sortie de l'ensemble des filières, y compris la filière « sécurité publique » est partie intégrante des accords Durafour, que le Gouvernement s'est engagé à respecter. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les dispositions que le gouvernement entend prendre pour permettre la parution du décret précité.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du rôle des polices municipales, le Premier ministre a placé M. Patrick Balkany en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce parlementaire remettra ses conclusions dès l'automne 1993, ce qui permettra de ne pas différer davantage l'adoption de dispositions à caractère statutaire.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2477

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1704

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3344